



## Vous travaillez dans le BTP ? Les caisses CIBTP s'occupent de vos droits à congés !

Votre droit au repos est assuré  
Si vous changez  
d'entreprise, vos congés  
vous suivent !

Un régime pour tous les salariés du BTP  
Tout salarié du BTP est obligatoirement  
déclaré à une caisse CIBTP et bénéficie  
de ses prestations.



### Un système solidaire

Les congés sont financés par les cotisations  
des employeurs et payés par les caisses CIBTP.



### Une protection pour les employeurs et les salariés

Chacun est assuré du strict respect de la  
réglementation et des conventions collectives.



### Un service à valeur ajoutée

Les caisses CIBTP calculent au plus juste, conservent  
et garantissent les droits et versent les prestations.

## Les congés, comment ça marche dans le BTP ?

En plus des 5 semaines de congé payé et des jours supplémentaires légaux, **les salariés du BTP bénéficient d'avantages spécifiques : prime de vacances de 30 % et congé d'ancienneté.**

Pendant vos périodes de travail et d'absence,  
vos droits à congé sont acquis au fur et à mesure.

1er novembre 2025

31 octobre 2026

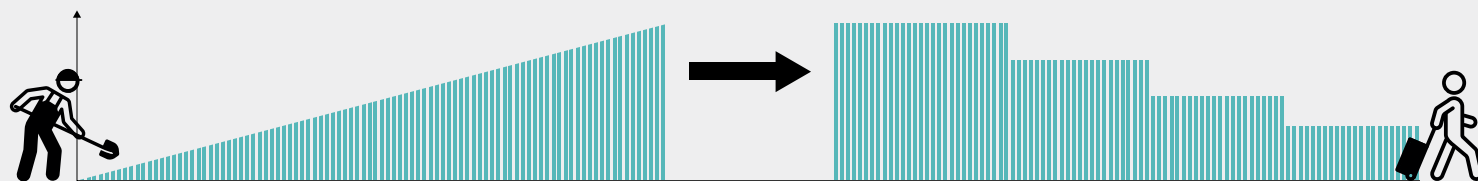
Période d'acquisition

En prenant vos congés, vous consommez les  
droits acquis au cours de la période d'acquisition.

1er décembre 2026

30 novembre 2027

Période de prise



# La caisse CIBTP et vous

Vérifier vos dates de congés, le paiement de vos indemnités ou vos jours restants, télécharger vos attestations...

Vous aurez régulièrement besoin de ces informations !

## Indispensable pour être informé et effectuer vos démarches : L'Espace sécurisé Salarié



### CONSULTER

vos dates de congés et vos paiements facilement et à tout moment.



### TÉLÉCHARGER

vos attestations fiscale et vos autres attestations.



### METTRE À JOUR

vos informations personnelles.



### VOUS INFORMER

sur le paiement de vos congés.



### CONTACTER

plus facilement votre caisse.



Sur ordinateur ou votre mobile, depuis le site Internet de la caisse CIBTP

### Pour bénéficier de l'ensemble de ces services...

Dès réception de votre courrier de bienvenue, deux actions indispensables :



**1**  
Activez votre compte sur l'Espace sécurisé de la caisse CIBTP



**2**  
Transmettez vos coordonnées personnelles et notamment vos coordonnées bancaires

### Le réseau CIBTP :

**12 caisses** associatives dirigées par des entrepreneurs et artisans bénévoles du BTP

**234 000 entreprises** affiliées

**1,8 million** de salariés bénéficiaires du régime